

000041



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230622-2023_41-DE



Département du
NORD

Arrondissement de
VALENCIENNES

OBJET :

**MODIFICATION DES
REGLEMENTS
INTERIEURS DE LA
CANTINE ET DE LA
GARDERIE
PERISCOLAIRE**

Date de la convocation
Le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

22 juin 2023
publiée ou notifiée le

23 juin 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT**

Séance ordinaire du 9 JUIN 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Neuf Juin à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : Mme Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), M. Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE).

Absents : M. Benamar TOUATI, Mme Virginie BERNUS, Mme Aline LANGA.

Secrétaires de séances : Mmes Nathalie DELHAYE-REVEL et Catherine ROLY-EL HIBA.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU la Délibération N° 61 du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2013 portant ouverture du service de restauration scolaire aux élèves de Grande Section des Ecoles Maternelles « BRUNEAUT » et « CENTRE » et adoptant le Règlement Intérieur du Service de Restauration Scolaire d'ESCAUTPONT ;

VU la Délibération N° 67 du Conseil Municipal en date du 05 Juillet 2018 modifiant le Règlement Intérieur du Service de Restauration Scolaire d'ESCAUTPONT ;

VU la Délibération N° 85 du Conseil Municipal du 23 Août 2019 adoptant le Règlement Intérieur de la Garderie Scolaire dans les Ecoles Maternelles et Elémentaires Publiques de la Commune d'ESCAUTPONT ;

VU la Délibération N° 51 du Conseil Municipal du 11 Juin 2021 modifiant les Règlements Intérieurs :

- *Du Service de Restauration Scolaire d'ESCAUTPONT ;*
- *De la Garderie Scolaire dans les Ecoles Maternelles et Elémentaires Publiques de la Commune d'ESCAUTPONT.*

VU la Délibération N° 95 du Conseil Municipal en date du 20 Décembre 2022 modifiant le Règlement Intérieur du Service de Restauration Scolaire d'ESCAUTPONT ;

Madame le Maire informe l'Assemblée que les Règlements Intérieurs du Service de Restauration Scolaire d'ESCAUTPONT et de la Garderie Scolaire dans les Ecoles Maternelles et Elémentaires Publiques de la Commune d'ESCAUTPONT, doivent faire l'objet de modifications, suite à divers dysfonctionnements constatés par le Service des Affaires Scolaires.

Concernant le Règlement Intérieur du Service de Restauration Scolaire d'ESCAUTPONT, elle indique à l'Assemblée que ces modifications portent sur :

- 1. L'ajout de tarifs majorés en cas de repas non réservés.*
- 2. La réservation OBLIGATOIRE au restaurant scolaire.*
- 3. La date limite de réservation fixée au plus tard le jeudi midi de la semaine précédente.*
- 4. La constatation par un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) en cas de régime ou de comportement alimentaire contraignant.*
- 5. La transmission obligatoire d'un numéro de téléphone afin de joindre les familles à tout moment.*

Concernant le Règlement Intérieur de la Garderie Scolaire dans les Ecoles Maternelles et Elémentaires Publiques de la Commune d'ESCAUTPONT, Madame le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reformuler certaines phrases pour une meilleure compréhension de tous :